

Cimetière de Monthelon

Le terrain du cimetière comprend :

- Des terrains non concédés affectés à la sépulture des personnes décédées pour lesquelles il n'a pas été demandé de concession
- Des concessions pour des fondations de sépultures individuelles, familiales ou collectives
- Un espace cinéraire pour l'inhumation d'urnes ou la dispersion de cendres après crémation
- Un ossuaire

Les concessions sont attribuées pour une durée de 50 ans au prix de 155 euros pour une concession pleine terre et 310 euros pour un case de columbarium

Coordonnées

Cimetière
Chemin communal n°8 dit de la rue aux vaches
51530
Infos pratiques

Horaires d'ouverture du cimetière

Du 1er mars au 1er novembre : 8h00 - 20h00

Du 2 novembre au 28-29 février : 9h00 - 18h00

Contact

Contacter la mairie pour l'attribution de concessions.